

**AUPLATA**

Siège social : Zone Industrielle Degrad-des-Cannes  
Immeuble Simeg - 97354 REMIRE-MONTJOLY  
Société anonyme au Capital 20 700 180,75 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION  
D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE**  
Assemblée du 18 décembre 2017 - résolution n°19



**RSM Paris**

26, rue Cambacérés  
75 008 Paris  
France  
Tél. : +33 (0) 147 63 67 00  
Fax : +33 (0) 147 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

**AUPLATA**

Siège social : Zone Industrielle Degrad-des-Cannes  
Immeuble Simeg – 97354 REMIRE-MONTJOLY  
Société anonyme au Capital 20 700 180,75 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES  
EXISTANTES OU A EMETTRE**

Assemblée du 18 décembre 2017 – résolution n°19

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.227-197-1 du Code de commerce,

opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 10% du capital de la société.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

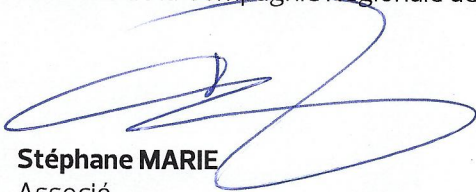
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Paris, le 13 novembre 2017

**RSM Paris**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Stéphane Marie", is written over the company name and address.

**Stéphane MARIE**  
Associé